



Date de dépôt : 29 mai 2024

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Michael Andersen : Déficit important pour la Fondation du Stade de Genève ?**

En date du 3 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Au mois d'octobre 2020, une nouvelle installation solaire produisant environ 1 GWh et contribuant à la politique énergétique du canton a été inaugurée sur le toit du Stade de Genève. La centrale photovoltaïque du Stade de Genève est composée de 3064 panneaux solaires et produit l'équivalent de la consommation annuelle de 367 ménages genevois. Le stade consomme 30% de la production, les 70% restants ont été commercialisés sous forme participative au travers de l'opération « Mon m² solaire ».

Or, malgré la présence de cette centrale solaire participative, il semblerait qu'il y ait une explosion des coûts de l'énergie au Stade de Genève, engendrant une insuffisance de financement pour la Fondation du Stade de Genève en 2024.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Quelle est la situation financière actuelle de la Fondation du Stade de Genève ?**
- 2) Le Conseil d'Etat a-t-il entamé des négociations avec les SIG pour faire baisser la facture d'électricité du stade ?**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'exercice 2023 de la Fondation du Stade de Genève (ci-après : FSG) s'est soldé par une perte de 48 000 francs. Pour rappel, la FSG est au bénéfice d'un contrat de prestations portant sur la période 2022-2025, prévoyant une aide financière cantonale annuelle de 1 390 000 francs, pour les années 2023 à 2025, allouée au fonctionnement de l'infrastructure. En complément, une subvention d'investissement annuelle d'un montant de 750 000 francs est octroyée pour les nombreux travaux de maintenance d'une infrastructure qui montre des signes d'obsolescence à plusieurs niveaux, après 20 ans d'exploitation.

La FSG s'engage régulièrement à effectuer des travaux de mise à niveau pour être aux normes nationales et internationales et permettre la tenue des différents évènements prévus dans le stade, en particulier les matchs nationaux et internationaux du Servette Football Club (ci-après : SFC). La FSG doit également supporter la hausse significative des coûts de l'énergie (572 000 francs en 2023 contre 246 000 francs en 2022, par exemple). En raison de la nature de la convention la liant au SFC, celui-ci a l'exclusivité de l'organisation d'évènements sportifs et commerciaux au sein de l'infrastructure. La marge de manœuvre est donc réduite pour accueillir des manifestations susceptibles de générer des bénéfices complémentaires.

Concernant la centrale photovoltaïque du stade, détenue à 100% par les Services industriels de Genève (ci-après : SIG), il faut d'abord préciser que sa construction visait à augmenter la production d'énergie photovoltaïque et non à réduire la consommation d'énergie de la FSG ou ses coûts globaux de fonctionnement. La centrale photovoltaïque permet par ailleurs à la FSG de bénéficier d'un prix en autoconsommation, couvrant environ 30% de ses besoins annuels, et fixé pour une longue période. Cette part de la consommation d'électricité de la FSG ne subit pas les fluctuations des marchés de l'électricité. Le solde de la consommation est cependant exposé aux coûts des marchés. La forte hausse des coûts peut donc être expliquée par la hausse générale des prix de l'électricité.

En complément à ce projet, le remplacement de chaudières au mazout vétustes, par des PAC (pompes à chaleur) haute performance a permis à la FSG d'améliorer la durabilité de son installation et de retirer pour partie les énergies fossiles de son infrastructure. Cette mesure a notamment permis de valider le cahier des charges de fédérations telles que l'UEFA, afin de faire du Stade de Genève un lieu pouvant accueillir des matchs nationaux et internationaux de haut niveau. Cependant, cette nouvelle installation n'a pas permis une rentabilité à la hauteur des coûts de fonctionnement actuels. Un

processus d'optimisation des consommations a été engagé pour ajuster la production aux besoins réels. Ce processus prendra encore plusieurs mois afin d'affiner les réglages des machines.

Enfin, il n'appartient pas au Conseil d'Etat de s'immiscer dans la négociation des prix des contrats de fourniture d'électricité passés entre les SIG et les sociétés de droit privé ayant choisi de s'approvisionner sur le marché libre de l'électricité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS